



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE  
DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUIVANT LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu  
76260 EU

Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris



**Association PHAVE**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU Samedi 09  
Décembre 2023.**

L'an Deux Mille Vingt Trois  
Le Samedi 09 Décembre à 10H15,

Les Associés de l'Association « PHAVE », et dont le siège est à la Mairie de la Ville d'Eu 76260 Eu (F) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Eu, 25 Rue Jeanne d'Arc 76260 (F) sur convocation de la présidence selon lettre ou courriel de convocation adressée le 11 Novembre 2023 à chaque associé et parution dans la presse (L'Informateur des 16, 23 et 30 Novembre et 7 Décembre 2023).

La feuille de présence permet de constater que les associés présents (présentiel et virtuel) au nombre de 32 présents et 42 représentés représentent 74 associés sur les 242 Associés dont 74 ayant droit de vote.

L'assemblée réunissant plus que le quorum requis, soit plus de 10% des associés est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Assemblée générale Ordinaire :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale du 10 Décembre 2022
2. Approbation du rapport moral du Président sur l'activité de l'Association au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.
3. Le point sur les travaux de la Collégiale
4. Approbation des Comptes annuels dudit exercice
5. Quitus du Bureau
6. Affectation du Résultat
7. Budget 2023 2024, et fixation des cotisations
8. Renouvellement du mandat de Trésorier et d'Administrateur au Conseil d'Administration de la Phave.
9. Examen de divers projets patrimoniaux à soutenir en 2023 2024
10. Examen et choix de divers événements Phave 2023/2024.
11. Questions diverses
12. Pouvoirs

Etaient joints :

**Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Rapport Moral
2. Candidatures au Conseil d'Administration de la Phave



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE  
DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUIVANT LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901

*Siège Social* : Hôtel de Ville - Château d'Eu  
76260 EU

*Fondatrice* : Madame La Comtesse de Paris



3. Comptes de l'Association au 31 Décembre 2022
4. Proposition de Budget 2023 2024
5. PV de l'AG du 10 Décembre 2022
6. Un pouvoir au cas où un membre de l'Association ne pouvait assister à l'assemblée.
7. Projet de Résolutions

Le président déclare, que dès la convocation, le texte des résolutions et tous documents nécessaires à l'information des associés étaient tenus à leur disposition où ils pouvaient en prendre connaissance ou copie.

Le président met ensuite aux voix les déclarations suivantes :

**Assemblée générale Ordinaire :**

PREMIERE RESOLUTION

Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale du 10 Décembre 2021.

Après lecture du procès-verbal, cette résolution est adoptée par 100 % des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des commentaires du président approuve le rapport moral sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par 100 % des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION.

Le point sur les travaux de la Collégiale.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président et du bureau, approuve :

- La fin du soutien de la Phave aux travaux de la tranche 2,
- Et l'ensemble des sommes mobilisées pour les tranches 1 et 2 de la Collégiale de la Ville d'Eu comme décrites dans les documents « comptes Phave 2022 ».

Cette résolution est adoptée par 100 % des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président approuve les comptes de l'Association pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE  
DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUIVANT LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu  
76260 EU

Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris



Cette résolution est adoptée par 100 % des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président donne au Conseil d'Administration et au Bureau de l'Association quitus plein et définitif pour ses actes de gestion relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par 100 % des associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président décide d'affecter le résultat de € **19.758,86** (+) relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 comme suit :

comptes de réserves de la Phave pour le soutien aux opérations futures relatives au Patrimoine.

Cette résolution est adoptée par 100 % des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION.

Après Examen du Budget prévisionnel, la contribution a été fixée à un montant de € 25- par part (et 35€ pour un couple) pour l'exercice 2023, appelable immédiatement et payable le 31 Décembre 2023 au plus tard.

Cette résolution est adoptée par 100 % des associés présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Il est proposé de renouveler le mandat de trésorier et de membre du Conseil d'Administration de la Phave, de Second Vice-Président, en la personne de Monsieur Bruno Havard.

Cette résolution est adoptée par 100 % des associés présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION.

La Phave décide d'examiner pour les années 2023-2024 les projets suivants :

Projets Patrimoine Eudois (hors château) :

9.1 Rénovation de la « Mise au Tombeau » et du Mur Sud de la Collégiale « Monuments Historiques » : Accord de Principe Phave/Mairie. Une mise à jour des études, budget et le processus de subventions a été lancée par la Mairie le 3 Juillet 2023, au moyen d'une lettre



## LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUIVANT LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu  
76260 EU

Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris



d'intention concernant la restauration « Mise au Tombeau » adressée à la DRAC. (Voir Annexe 1 au rapport moral)

9.2 Rénovation du Puits Artésien (voir Annexe 2 « note de cadrage » dans le rapport moral).

9.3 Restauration des Anciennes selleries/écuries et l'ancienne maison Gilliot (y/c du Four Collectif) Voir rapport moral

9.4 Mise en valeur et Exposition de la Donation de l'atelier complet du célèbre relieur Mr Thuault de la Ville d'Eu : Voir rapport moral

Le principe de ces projets d'activité tels que présentés est approuvé comme suit :

9.1 : Rénovation de la « Mise au Tombeau » : par 100 % des associés présents ou représentés,

9.2 . Rénovation du Puits Artésien : par 68,9 % des associés présents ou représentés, (ont voté contre MM. Havard, MC Petit, JP Petit, Corinne et Hervé Desjonquères et les personnes qu'ils représentent et dont ils ont reçu pouvoirs)

9.3 Restauration des Anciennes selleries/écuries : par 100 % des associés présents ou représentés,

9.4 Mise en valeur et Exposition de l'atelier du relieur Mr Thuault : par 100 % des associés présents ou représentés,

Tous points avec mandat au Bureau de la Phave de convenir avec la Mairie de la Ville d'Eu et/ou les propriétaires des bâtiments concernés les modalités de partenariat sur ces projets suivant les lignes tracées dans le rapport moral de la Phave soumis à la présente AG.

### DIXIEME RESOLUTION

Les projets d'activité de la Phave suivants pour la période 2023 et 2024 sont mis à l'ordre du jour, discutés et approuvés comme suit (sous réserve de l'impact éventuel de contraintes sanitaires):

- Journée Jardins
- Opération Galettes
- Opération Vin 2 : « Les Lys de la Collégiale » et « Clos O'Toole »
- Soirée Cinéma à la Collégiale (entre autres le film de Dreyer sur Jeanne d'Arc)
- Evènement « Lego » (Stephen Schwarz, Build a Village Map of Town)
- Ventes annexes de produits dérivés ou déstockés.
- Ball Trap et Méchoui
- Diner en Bleu
- Expo Vente antiquaire africain et soirée africaine.
- Concert (de Jazz (Manouche)) ou autre à la Collégiale
- Concert Tournée Laurent Voulzy Les Cathédrales
- Collaboration Murmure du Son
- Tombola/Course aux Canards



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE  
DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUIVANT LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901

*Siège Social* : Hôtel de Ville - Château d'Eu  
76260 EU

*Fondatrice* : Madame La Comtesse de Paris



Le principe de ces projets d'activité est approuvé par 100 % des associés présents ou représentés, avec mandat au bureau de la Phave de choisir dans cette liste ceux qui sembleront les plus appropriés et réalisables dans les 18 mois à venir.

ONZIEME RESOLUTION.

Questions Diverses :

Néant

DOUZIEME RESOLUTION.

**Pouvoirs**

Pouvoir est conféré par l'assemblée générale à tout membre du conseil d'administration pour effectuer les démarches administratives relatives aux décisions des présentes assemblées générales.

Cette résolution est adoptée par 100 % des associés présents ou représentés.

L'ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 H 47

De tout ce que dessus, procès-verbal a été établi et clos après lecture.

Fait à Eu, le 09 Décembre 2023.

**Thierry Dillard, Président**